

# AVIS DE COURSE

CRITERIUM INTER-DEPARTEMENTAL OPTIMIST ET INTER SERIES DERIVEURS

Les 11 et 12 Mai 2024

Lieu : Lac d'Esparron de Verdon

Autorité Organisatrice : CNEV

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- Le règlement du championnat départemental 13 04 05 84saison 2023 2024,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

## 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) Optimist minime et benjamin, inter séries dériveurs, **courant le championnat départemental 13, 04, 05, 84 et niveau inférieur,**
- 2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FF Voile avec la mention **COMPETITION** ou amener un certificat médical ou un questionnaire de santé de moins d'un an attestant de la pratique en compétition avec la licence FFV « adhésion » 2024 en cours de validité et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 15 € par coureur

## 4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription :  
**Samedi 11 mai 2024 de 11h00 à 13h00**
- 4.2. Date et heure du briefing : **11 mai 2024 à 13h30 (1<sup>ère</sup> course 14h en principe)**  
**12 mai 2024 à 11H**
- 4.3. **Le samedi et dimanche midi buvette et snack sur le club et le samedi soir Apéro + les barbecues allumés pour accueillir vos grillades sur la terrasse du club**

## 5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

## 6. CLASSEMENT

- 6.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1<sup>er</sup> 1 point, 2<sup>ème</sup> 2 points, etc ...
- 6.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4. Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

## 7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.